



Organisme de bassin Versant
Abitibi-Jamésie

L'eau, notre richesse collective!

TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR
BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMÉSIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 JUIN 2021

Organisme de Bassin Versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)

Lieu : Visioconférence avec zoom

Date : 3 juin 2021 à 13h30.

Étaient présents :

- Mme Audrey Gauthier-Dubuc, Municipalité de Lebel-sur-Quévillon ;
- Mme Bianca Bédard, CREAT ;
- M. Boubacar Camara, Monarch Gold ;
- Mme Cindy Cormier, Golder Associés ;
- M. Claude Desjardins, Groupe Conseils Agricole ;
- M. Donald Blanchet, SESAT ;
- Mme Fanny Veilleux, Municipalité de Taschereau ;
- Mme Ghyslaine Dessureault, Association touristique Abitibi-Témiscamingue ;
- Mme Isabel Dufresne, Municipalité d'Amos ;
- Mme Jacinthe Pothier, MRC Vallée-de-l'Or ;
- Mme Lucienne Anctil, Hecla Québec ;
- Mme Patricia Boutin, Agnico Eagle Mines Ltd ;
- M. Marcel Bourassa, Municipalité de La Motte ;
- M. Martin Archambault, Mine Canadian Malartic ;
- M. Mathieu Bellerive, Municipalité de Macamic ;
- Mme Mélanie Falardeau, MRC Abitibi ;
- M. Normand Grenier, MRC Abitibi-Ouest ;
- M. Normand Lemieux, Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue ;
- M. Normand Roy, Forêt ornithologique Askikwaj, OBVAJ ;
- M. Rafik Bourennani, Municipalité de Senneterre-Ville ;
- M. Raymond Doré, Municipalité de Berry ;
- M. Richard Genest, Association chasse et pêche de Val-d'Or ;
- Mme Sylvie Morin, Municipalité de La Corne ;
- Mme Véronique Mayer, Eaux Vives Water Inc. ;
- M. Abdelkabar Maqoud, UQAT (Observateur) ;
- Mme Camille Lefebvre, MAMH (Observatrice) ;
- Mme Carolyne Bouffard, MAPAQ (Observatrice) ;
- M. Éric Breault, MSP (Observateur) ;
- M. Jonathan Gagnon, MELCC (Observateur) ;
- Mme Justine Drolet, MFFP (Observatrice) ;
- Mme Nathalie Leblanc, MTQ (Observatrice).

Étaient également présents :

- Mme Chrystine Cadieux, Agente de sensibilisation, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- Mme Viviane Brunet, Agente en environnement, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- Mme Elisabeth Chartrand, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- Mme Hajar Essalama, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Luc Bossé, Directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Christian-Raphaël Gilbert, Chargé de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie.

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

La rencontre débute à 13h30. M. Luc Bossé souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence à cette deuxième rencontre de l'année 2021. M. Lemieux est représentant de l'UPA pour une deuxième rencontre en attendant un substitut. Le déroulement de la première partie de la visioconférence est expliqué.

1.2 Tour de table : accueil des nouveaux membres

Un tour de table de présentation des participants est effectué. Les nouveaux membres, au nombre de deux sont : Chrystine Cadieux (OBVAJ) et Viviane Brunet (OBVAJ).

1.3 Trois membres observateurs présentent les nouveautés dans leur organisme respectif

M. Bossé a demandé à certains membres de la Table de présenter brièvement les nouveautés qui proviennent de leur organisme respectif.

MAMH : Mme Camille V. Lefebvre présente le plan de protection du territoire face aux inondations. Celui-ci est un des premiers plans préventifs au Québec et il est accompagné d'un budget de 479 M\$ étalé au courant des prochaines années. Il cible quatre aspects qui nécessitent une bonification, c'est-à-dire cartographier, régir et encadrer, connaître et communiquer ainsi que planifier et intervenir. Le but est de cheminer vers la gestion des risques. Ainsi les appellations « zone inondable 0-20 ans » et « zone inondable 20-100 ans » sont remplacées par un pourcentage de probabilité d'occurrence qu'une telle inondation ait lieu. On parle ici de 20% pour la zone inondable 20-100 ans et de 5% pour celle de 0-20 ans. Et puis, l'idée est d'amener la société à repenser quelles activités elle considère acceptables de pratiquer dans ces zones. Il y aura également la création de bureaux de projets au Québec qui travailleront uniquement sur l'aspect des inondations, en concertation avec les organismes de bassins versants et les acteurs des inondations. Cependant, il est à noter que la région de l'Abitibi-Jamésie ne possèdera pas de bureau de projets.

MSP : M. Éric Breault présente les outils que son organisme utilise dans le cadre de la prévention des inondations. D'abord, sur le site internet du MSP, la page « Vigilance – Surveillance de la crue des eaux » permet de se tenir informé de l'évolution du niveau des cours d'eau et des lacs de n'importe quelle région du Québec grâce à près d'une trentaine de stations permanentes. Ensuite, la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais donne accès à une carte interactive qui permet de voir graphiquement l'évolution des niveaux de l'eau dans la région des Outaouais. SOS Hydro est une page web dans le même genre que la précédente mais celle-ci couvre la région abitibienne. Le MELCC renseigne également sur le niveau de l'eau grâce à sa page web « Suivi hydrologique des différentes stations hydrométriques » dont la carte est divisée en régions hydrographiques. À cela s'ajoute le Projet INFO-Crue dirigé par le même ministère. Celui-ci vise à créer un outil qui permettrait de prévoir les zones du Québec méridional qui pourraient être inondées dans un horizon de quelques jours.

MFFP : Mme Justine Drolet mentionne les modifications sur le règlement sur les habitats fauniques et ses répercussions potentielles à venir. Il est question l'élargissement du territoire d'application pour inclure le secteur privé en plus d'affecter les périodes de sensibilité qui sont peu applicables dans certains contextes. Il y a également plusieurs normes en lien avec l'habitat du poisson qui seront modifiées. Ensuite, elle aborde le projet de suivi de la biodiversité du Québec qui a pour but de suivre l'évolution de celle-ci dans le cadre des changements climatiques. Des échantillonnages d'invertébrés d'eau douce seront effectués dans cette optique. Et puis, Mme Drolet mentionne qu'il y a une pénurie d'habitats du poisson qui pourraient faire l'objet d'un projet de compensation en Abitibi-Témiscamingue. Elle lance donc un appel à la collaboration aux membres de la Table afin d'identifier de tels habitats dans la région. Dans la même veine d'idées, elle aimerait de l'aide pour identifier les lacs ou les rivières qui hébergent potentiellement une frayère.

2. Démarche de concertation : Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques

M. Christian-Raphaël Gilbert explique la différence entre les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) et les plans régionaux de milieux humides et hydriques (PRMHH). Ensuite, il fait un survol des spécificités liées aux objectifs à livrer, de la démarche employée et de la fonction du comité. Il continue avec la présentation de l'outil cartographique utilisé ainsi que le processus de concertation qui a mené à la création des objectifs de conservation dévoilés à la fin de la rencontre.

Mise en contexte : Considérant que le 16 juin 2017, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH), que des modifications à la Loi (sur l'eau) affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ont mandaté les MRC afin de produire un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Concrètement, les OBV doivent mettre à jour les sections du Plan directeur de l'eau (PDE) portant sur les objectifs de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés (livrable le 15 juin 2021). Bref, l'OBV doit mettre en place une démarche de concertation afin d'élaborer des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) sur leurs territoires.

2.1 Différence OCMHH - PRMHH

M. Christian-Raphaël Gilbert effectue une brève présentation du concept d'objectif de conservation de milieux humides et hydriques (OCMHH) ainsi que celui d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Pour ce faire, il compare notamment le niveau d'action, un exemple fictif d'objectif, l'échelle d'intervention sur le territoire en plus du niveau de participation des acteurs de l'eau.

2.2 Le livrable en résumé

M. Christian-Raphaël Gilbert mentionne les quelques spécificités à respecter lors de l'élaboration des différents objectifs de conservation.

2.3 La démarche sur les OCMHH en bref

M. Christian-Raphaël Gilbert fait un survol des étapes de la démarche employée pour identifier les objectifs de conservation. Cette section inclut également un résumé du sondage préliminaire tactique dans lequel il est apparu nécessaire de créer un comité de travail sur les objectifs de conservation.

2.4 Le comité en bref

M. Christian-Raphaël Gilbert parle rapidement de la création du comité, la localisation des activités de concertation, le nombre d'objectifs déterminés et la composition des membres.

2.5 Outil cartographique des milieux humides

M. Christian-Raphaël Gilbert décrit le contenu de l'outil cartographique qui a été partagé aux membres de la Table. D'abord, il mentionne les critères et leurs indicateurs, suivi des indices de biodiversité des milieux humides et leur moyenne par district écologique. Il poursuit avec quelques références de données disponibles aux membres au besoin. Et puis, il conclut cette section avec une explication sur les outils utilisés dans le processus de concertation : Zoom (rencontre virtuelles), Miro (concertation en ligne) et Microsoft Forms (questionnaires en ligne).

3. Résultats : Objectifs de conservation des milieux hydriques

M. Christian-Raphaël Gilbert mentionne que, pour les milieux hydriques, le comité s'est entendu sur quatre objectifs dont un par bassin versant (BV) à l'exception du BV de la rivière Bell qui en a obtenu deux. Ensuite, il présente les paramètres qui ont été considérés lors de l'élaboration des objectifs de conservation.

- **Objectif de conservation 1 (BV Abitibi) :** Restaurer 25% des bandes riveraines sur les districts écologiques contenant des zones municipalisées sur un horizon de 10 ans. Il est à noter que les zones en jaune pâle sont les districts écologiques contenant des terres privées et les zones en oranges sont les districts écologiques municipalisés.
- **Objectif de conservation 2 (BV Harricana) :** Restaurer 25% des bandes riveraines sur les districts écologiques contenant des zones municipalisées sur un horizon de 10 ans. Dans ce cas-ci, l'objectif s'applique à l'ensemble du BV.
- **Objectif de conservation 3 (BV Bell) :** Conserver 80% des bandes riveraines déjà conformes dans les districts écologiques visés à long terme. L'accès est mis sur le long terme puisqu'il n'y a pas d'horizon précis pour cet objectif.
- **Objectif de conservation 4 (BV Bell) :** Restaurer 20-30% des bandes riveraines non conformes dans les districts écologiques visés sur un horizon de 10 ans. À titre de précision, les districts écologiques visés sont ceux avec un indice de biodiversité bas et ceux qui contiennent des zones municipalisées.

3.1 Discussion

Certains membres ont des questions en lien avec les objectifs fixés.

Q : M. Normand Grenier aimerait connaître les éléments qui ont aidé à déterminer des pourcentages réalistes pour les objectifs considérant qu'il n'y a pas de portrait des bandes riveraines disponible dans la MRCAO.

R : Malgré que cette question ne puisse être totalement répondue pour le moment, M. Luc Bossé explique que les pourcentages ont été obtenus à la suite d'une longue discussion entre les membres de la Table. Il précise également que ces cibles sont là à titre de guide et pourront être atteintes selon le rythme auquel chaque municipalité et bassin versant a la capacité d'avancer.

Q : M. Normand Lemieux se demande si la Table fait erreur en employant des pourcentages considérant qu'il y a des zones, rivières et bandes riveraines qui sont déjà problématiques. Il propose plutôt de prioriser ces éléments hydriques tout en permettant une évolution dans le temps comme dans le cas d'une rivière dont l'état s'aggraverait.

R : M. Luc Bossé explique que le comité envisageait une progression incrémentale qui correspond justement à ce que M. Lemieux propose. Il continue en expliquant que les objectifs ne servent que de guides afin d'avoir une cible commune. Cependant, ces objectifs pourront être modifiés avec le temps selon les rétroactions pour qu'ils soient plus en harmonie avec les besoins du territoire.

Q : Mme Camille Lefebvre se questionne à savoir si les pourcentages sont basés sur les bandes riveraines totales ou seulement les bandes riveraines problématiques.

R : M. Christian-Raphaël Gilbert explique que les pourcentages sont basés sur les bandes riveraines non-conformes qui seront identifiées grâce à un futur portrait des bandes riveraines de la région. Les outils cartographiques employés permettront de déterminer l'indice d'intégrité de ces milieux.

C : Mme Camille Lefebvre suggère donc de préciser « bandes riveraines non-conformes » dans l'objectif de conservation 1 sur les milieux hydriques pour s'assurer que ce soit clairement défini.

C : Mme Jacinthe Pothier suggère de mettre l'accent sur les zones résidentielles et de villégiature puisqu'elles ont tendance à ne pas respecter les distances réglementaires nécessaires pour les bandes riveraines, par opposition aux zones agricoles. Ces dernières ont plus tendance à respecter les trois mètres de bandes riveraines.

Levée de la rencontre à 16h01.